

(1)

(N° 7.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1831-1832.

Projet d'adresse en réponse au discours du Trône (2).

SIRE,

En se retrouvant, après deux années, au milieu de nous, Votre Majesté a pu constater que nos sentiments de reconnaissance et de respectueuse affection n'ont rien perdu de leur force.

Nous n'avons pas oublié, nous n'oublierons jamais que c'est non seulement à la solidité de ses institutions et à l'excellent esprit de ses habitants, mais aussi à la sagesse de son Roi, que la Belgique doit la situation prospère et tranquille qui la recommande à l'estime des autres nations. Nous sommes heureux d'apprendre que nos rapports avec les puissances étrangères en ressentent les bons effets et que le Gouvernement de Votre Majesté continue d'entretenir avec elles les relations les plus bienveillantes.

Votre Majesté a bien voulu rappeler quelques lois d'un haut intérêt votées dans nos deux dernières sessions, les unes ayant pour but d'affermir le crédit public et privé, les autres d'améliorer le sort des classes laborieuses et de répandre de plus en plus les bienfaits de l'instruction. Il n'a dépendu ni de Votre Majesté ni de nous que la dernière session ne fût plus fructueuse encore.

Un ensemble de lois nous avait été proposé dans le double but de rétablir l'équilibre de nos finances et de procurer au pays des travaux publics dont l'exécution, élément de sécurité, importe surtout à sa prospérité matérielle; nous avons, après un examen consciencieux et approfondi, adhéré à ces mesures d'une incontestable utilité. Un dissentiment partiel n'a pas permis d'y donner

(1) Discours du Roi, n° 1.

(2) La commission était composée de MM. VERHAEGEN, président, DE DECKER, DEVAUX, LE HON, D'ELHOUNGNE, DOLEZ et DELFOSSE, rapporteur.

suite ; nous faisons, comme Votre Majesté, des vœux ardents pour que cette difficulté puisse se résoudre bientôt dans cet esprit de modération et de prudence dont nous croyons avoir donné l'exemple, et conformément à l'intérêt du pays qui a été et sera toujours notre unique mobile. Les circonstances actuelles rendent plus que jamais désirable l'harmonie entre les pouvoirs de l'État ; troubler la situation paisible et forte dans laquelle la Belgique s'est maintenue depuis quatre années, ce serait encourir une bien grave responsabilité.

Nous nous occuperons avec tout le zèle et toute l'attention possibles des lois nouvelles qui nous seront présentées et des projets dont l'examen ou le vote a été suspendu dans la dernière session. La législation sur la juridiction consulaire, la législation forestière, les projets relatifs à la détention préventive, à l'expropriation forcée, enfin la réforme du Code pénal et la nouvelle loi sur la contribution personnelle ont, comme la loi sur le crédit foncier, déjà votée par la Chambre des Représentants, une importance que nul ne peut méconnaître.

La loi sur la bienfaisance publique, dont Votre Majesté nous annonce la présentation prochaine, sera aussi de notre part l'objet du plus sérieux examen.

L'état satisfaisant des récoltes est un bienfait dont nous ne saurions trop remercier la Providence. Elles assurent à toutes les classes de la population une nourriture abondante, tout en laissant aux cultivateurs une rémunération plus forte que dans beaucoup d'autres contrées.

Ce double résultat est aussi dû aux progrès toujours croissants de l'industrie agricole. Que les efforts du Gouvernement ne cessent de tendre vers ce but éminemment utile, qu'il ne néglige rien pour que les travaux d'amélioration de la voirie vicinale continuent à prendre une grande extension. Les avantages que le bon état des communications rurales procure à l'agriculture sont immenses, ils seront chaque jour mieux appréciés et les communes comprendront de plus en plus la nécessité de seconder efficacement l'action du Gouvernement et des provinces.

Nous apprenons avec bonheur que l'état sanitaire du pays laisse peu à désirer et que, sous l'impulsion du Gouvernement, les autorités locales rivalisent de zèle pour améliorer les conditions hygiéniques des classes laborieuses, si dignes de toute notre sollicitude.

Nous nous réjouissons, avec Votre Majesté, de ce que l'industrie et le commerce se maintiennent dans une voie prospère. Si notre commerce extérieur, qui avait atteint, en 1849, un degré de développement auquel il n'était point encore arrivé, n'a pas perdu de son essor en 1850, si tout nous promet pour l'année courante des résultats non moins favorables, c'est surtout au génie inventif et à l'intelligente activité de nos industriels qu'il faut l'attribuer.

Nous espérons que le traité de commerce et de navigation conclu avec le Gouvernement néerlandais ainsi que les négociations commerciales ouvertes avec différents États de l'Europe, auront pour résultat d'accroître encore nos débouchés, et nous nous félicitons de voir enfin tomber, par suite des négociations avec la Grande-Bretagne, la taxe onéreuse et exceptionnelle qui, depuis vingt ans environ, frappait notre pavillon dans les ports de l'Angleterre.

L'exposition universelle de Londres, grande œuvre de paix et de civilisation, a fourni à nos industriels l'occasion de se faire connaître au monde entier. La plupart sont sortis avec honneur de cette redoutable épreuve. Nous aimons aussi à proclamer, avec Votre Majesté, que nos artistes ont dignement soutenu la réputation de l'école belge, aussi bien à l'exposition de Londres que dans le concours général que Votre Gouvernement avait ouvert aux beaux-arts. Le pays, heureux et fier de leurs succès, a vivement applaudi lorsque le Roi, juste appréciateur du mérite, leur a donné récemment un témoignage public de haute satisfaction.

Nous nous associons sans réserve aux éloges que Votre Majesté adresse à notre garde civique, si pleine de zèle et de dévouement patriotique, et à notre brave armée, si remarquable par le bon esprit qui l'anime, non moins que par son instruction et sa discipline. Puisse l'examen impartial des questions qui concernent notre établissement militaire et qui viennent d'être soumises aux lumières d'une commission, mettre les Chambres en mesure d'asseoir l'institution nationale de l'armée sur des bases fortes, stables et définitives.

La Chambre des Représentants, émanation la plus libre et la plus large des corps électoraux, croit être l'interprète fidèle de la volonté nationale en promettant au Gouvernement de Votre Majesté le loyal concours qu'il réclame pour remplir sa tâche ardue, et marcher d'un pas prudent et ferme dans une voie de liberté et de progrès, seule voie de conservation et de salut.

L'avenir peut nous réserver de graves difficultés, mais il n'en est pas, qu'avec l'aide de la Providence, ne surmonte une nation unie s'appuyant sur une Dynastie populaire. La Vôtre, Sire, quoique jeune encore, a jeté dans les cœurs, par le bien qu'elle a fait, des racines profondes et indestructibles.

Le Rapporteur,

N.-J.-A. DELFOSSE.

Le Président,

VERHAEGEN.
